

**Question orale de Monsieur Julien Uyttendaele adressée à
Alain MARON, membre du Collège de la COCOF chargé de
l'action sociale et de la santé concernant *le suivi en matière
d'assuétudes lors d'une incarcération***

Monsieur le membre du Collège,

Un projet pilote¹ visant la prise en charge de détenus consommateurs de drogue a démarré en 2017 dans trois prisons belges (Saint-Gilles, Lantin et Hasselt) afin « *de développer un modèle d'accompagnement pour, in fine, élargir cette offre de soins spécifiques à d'autres* ».

Les chercheurs se sont donc entretenus avec les détenus suivis par Macadam (à Lantin) et D&D, pour Drugs & Detentie, (à Hasselt). Les perceptions des détenus sur leur prise en charge au sein des trois projets pilotes sont unanimement positives.

Une grève des agents pénitentiaires à la prison bruxelloise de Saint-Gilles a malheureusement empêché la collecte de données.²

Les résultats de l'étude révèlent des besoins financiers et humains supplémentaires afin d'étendre l'expérience à d'autres établissements, de réduire les délais d'attente jugés trop longs pour entrer dans les programmes et d'augmenter la fréquence des entretiens.

Ces projets pilotes répondent à un besoin réel et ont soulevé la nécessité de bénéficier d'aide pour, par exemple, trouver un logement à l'issue de leur libération³ ou se mettre en ordre au niveau administratif.

L'incarcération n'est pas synonyme de sevrage. En effet, plus d'un détenu sur trois environ déclare avoir consommé des stupéfiants en prison et un sur dix (11 %) indique même avoir commencé à consommer au cours de sa détention.

Les soins, et particulièrement en matière d'assuétudes, devraient aussi pouvoir être poursuivis après la remise en liberté, idéalement avec le même prestataire, pour assurer la continuité du projet. L'étude évoque l'intervention d'un « case manager » qui joue le rôle d'intermédiaire entre la personne et son réseau d'aide, tout en favorisant la compliance envers sa prise en charge.

À ce titre, je voudrais vous poser les questions suivantes :

- **Avez-vous eu connaissance de ces données ?**
- **Des données ont-elles tout de même été récoltées à la prison de Saint-Gilles ?**
- **Quel rôle ont joué les services actifs de la COCOF dans cette étude ?**
- **Quel rôle sont-ils amenés à jouer dans le cadre de ce projet ?**

Je vous remercie par avance, Monsieur le membre du Collège, pour vos réponses.

Julien Uyttendaele
Membre de l'Assemblée



1 Annick Hovine. "Pour moi, consommation veut dire prison, à chaque fois. Je me drogue depuis que j'ai 16 ans. J'en ai 37". La Libre, 23/01/2023

2 Il faudra débloquer des moyens pour aider les détenus avec des problèmes de drogue. La Libre Belgique. 23/01/2023

3 Services actifs en matière de toxicomanies. COCOF